



**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

Unité départementale du Loiret

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature pour la validation des ordres de mission et les états
de frais de déplacement des agents affectés à l'unité départementale du Loiret**

**La responsable de l'unité départementale du Loiret de la direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire**

**Vu l'ARRÊTÉ du 8 janvier 2016 portant subdélégation de signature de M. Patrice
GRELICHE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire, dans le cadre des attributions et compétences de
M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire**

ARRÊTE

Article 1^{er} : Organisation des subdélégations

Subdélégation de signature est donnée aux agents et fonctionnaires de la DIRECCTE Centre-Val de Loire de l'unité départementale du Loiret désignés ci-après pour valider sur l'application informatique CHORUS DT (déplacement temporaire) les décisions et actes administratifs en ce qui concerne :

- 1) Les ordres de mission

Nom	Prénom	Grade
AUGUIAC-TESSIER	Yaël	Attachée principale
BOUCLET	Carole	Directrice-Adjointe du Travail
BURGUNDER	Ingrid	Directrice-Adjointe du Travail
GROSSIN	Elisabeth	Directrice-Adjointe du Travail
PAYEN	Jean-Philippe	Directeur-Adjoint du Travail
ROUVIER	Marie-Claude	Adjointe Administrative
VAPPERAU	Lysiane	Adjointe Administrative

2) Les états de frais de déplacement

Nom	Prénom	Grade
AUGUIAC-TESSIER	Yaël	Attachée principale
BOUCLET	Carole	Directrice-Adjointe du Travail
BURGUNDER	Ingrid	Directrice-Adjointe du Travail
GROSSIN	Elisabeth	Directrice-Adjointe du Travail
PAYEN	Jean-Philippe	Directeur-Adjoint du Travail
ROUVIER	Marie-Claude	Adjointe Administrative
VAPPEREAU	Lysiane	Adjointe Administrative

Article 2: Application

Le présent arrêté prend effet le jour suivant sa publication au recueil des actes administratifs du département

Article 4 : La responsable de l'unité départementale du Loiret de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre Val de Loire et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Orléans le 28 janvier 2016

Le responsable de l'unité départementale du Loiret de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre Val de Loire.


DIRECCTE CENTRE
Unité Territoriale du Loiret
La Directrice
Pascale RODRIGO

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex